



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 119/2022/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de prestation de services
Association GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Grenoble Baseball softball, sise 10 Rue berthe de Boissieux, 38000 Grenoble, représentée par Monsieur Francois Deslauriers, dans la cadre des animations de « **l'été dans les parcs** ».

- Atelier d'initiation au Baseball,

Les mercredis 20 et 27 juillet et 3 août 2022 de 14h à 16h,
pour un montant total de 1393.95 Euros (mille trois cents quatre-vingt-treize Euros et quatre-vingt-quinze cents)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 11 juillet 2022

**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire
Guy GENET**

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

